



CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE
DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES
ENTREPRISES, PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Tarifs au 1^{er} juillet 2023
Prix en euros, exprimés hors taxes
La TVA au taux en vigueur est à rajouter

BANQUE EDEL
SIÈGE SOCIAL

60 RUE BUISSONNIÈRE
CS 17601

31676 LABEGE CEDEX

TÉL. : 05 61 17 34 34

FAX : 05 67 34 18 00

www.banque-edel.fr

edel@banque-edel.leclerc

SOMMAIRE

3

Dates de valeur

4

Tenue de compte et services associés

- Arrêté de compte
- Gestion de compte
- Incidents de fonctionnement de compte
- Services courants en agence

5

Moyens et opérations de paiement nationaux

- Encaissements et versements

- Espèces
- Chèques
- Virements
- Prélèvements
- Effets de commerce
- Carte bancaire

- Paiements et règlements

- Chèques
- Virements
- Prélèvements / TIPSEPA
- Effets de commerce

7

Moyens de paiement internationaux

- Opérations en provenance de l'étranger
- Opérations à destination de l'étranger

7

Financements

- Crédits d'exploitation

- Crédit de trésorerie
- Cessions de créances Dailly
- Dailly garantie
- Remise d'effets de commerce à l'escompte

- Crédits d'investissement

- Crédit moyen et long terme
- Financement par crédit bail mobilier et immobilier

- Engagements par signature

- Prêts

- Services liés aux financements

- Modifications et incidents de fonctionnement sur financements

- Information des cautions

9

Placements

9

Banque à distance

10

Autres services

10

Résoudre un litige

Ce document reprend les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes. Conçu afin de vous apporter une information claire et précise, il reste consultable sur www.banque-edel.fr, avec le glossaire détaillé destiné à vous aider à comprendre les termes employés dans vos relations bancaires au quotidien.

Ce livret n'est pas exhaustif, il reprend les tarifs des principaux produits et services bancaires appliqués en l'absence de convention particulière avec un client. Pour toutes informations complémentaires ou conditions ne figurant pas sur ce document, nous vous invitons à contacter votre chargé d'affaires.

Ces prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Les éventuelles modifications ou mises à jour donneront lieu à **une information préalable deux mois avant la date d'application**.

Conformément à la convention de compte, l'absence de contestation de votre part dans **un délai de deux mois** vaudra acceptation des présentes conditions.

Les services bancaires de base : ils sont gratuits pour les comptes ouverts sur désignation de la Banque de France, conformément à l'article L-312-1 et D-312-5 du Code monétaire et financier.

Le symbole  signale que le service ou la commission n'est pas assujéti à la TVA.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site de la FBF : www.lesclesdelabanque.com.

Principales dates de valeur appliquées aux opérations courantes :

DATES DE VALEUR

ENCAISSEMENTS

Remise de chèque(s)	J Date de comptabilisation + 2 jours ouvrés
Chèque remis à l'encaissement et revenu impayé	Date de comptabilisation de l'impayé - 1 jour calendaire
Remise d'effets à l'encaissement : effet papier normal	Date d'échéance + 4 jours calendaires
effet brûlant (date remise < 10 J de la date d'échéance)	Date de remise + 10 jours calendaires (avec minimum date d'échéance + 4 jours calendaires)
Remise d'effets à l'escompte	Date de remise + 1 jour calendaire
Réception d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer)	J Date de règlement
Réception d'un virement international (hors zone SEPA)	J Date de règlement

RÈGLEMENTS

Paiement d'un chèque émis	Date de règlement + 1 jour ouvré
Paiement de LCR/BOR	Date d'échéance - 1 jour calendaire
Emission d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer)	J Date de règlement
Emission d'un virement non SEPA	J Date de règlement

Jour calendaire : tous les jours du calendrier.
Jour ouvré : du lundi au vendredi, jours fériés exclus

TENUE DE COMPTE ET SERVICES ASSOCIÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

Intérêts débiteurs : EUR 3MM ^(1 à 3) + majoration de : (sur découvert non autorisé)		7,80 %
Commission sur le plus fort découvert mensuel ⁽⁴⁾		0,05 %
Fourniture d'échelle d'intérêts		23,00 €
Centralisation de trésorerie		Nous consulter.

GESTION DU COMPTE

Commission de mouvement ⁽⁵⁾		0,05 %
Frais de tenue de compte (mensuels)		18,00 €

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DE COMPTE

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)		6,00 € plafond journalier de 30,00 € (soit 5 opérations)
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé : à partir de la 2 ^e lettre de rappel		10,00 €
Frais par saisie-attribution/saisie conservatoire		80,00 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur - 10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier		80,00 € plafonné à 80,00 €
Frais mensuels de gestion de compte en incident (interdiction bancaire émise par une autre banque)		20,00 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques		OFFERT
Frais d'attestation de levée d'interdiction Banque de France à l'initiative d'une autre banque		20,00 €

SERVICES COURANTS EN AGENCE

Relevés de compte mensuels papier		GRATUIT
Relevés de compte décadaires papier (par mois)		4,00 €
Relevés de compte journaliers papier (par mois)		20,00 €
Relevés de compte par courriel au format électronique (quelle que soit la périodicité)		OFFERT
Duplicata de relevés de compte (forfait par mois concerné)		10,00 €
Mise en place d'une procuration, annulation ou modification		OFFERT
Frais d'émission d'un chèque de banque		15,00 €
Chéquier ordinaire		GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier en recommandé (délai moyen : 8 jours) forfait		11,00 €
Frais d'envoi de chéquier en urgence ou de documents sécurisés (délai : 48 heures)		20,00 €

(1) EUR 3 MM (EURIBOR 3 MOIS MOYEN MENSUEL) : moyenne arithmétique des EURIBOR 3 MOIS quotidiens du mois écoulé. « EURIBOR » désigne, pour chaque jour ouvré TARGET, le taux de référence égal au taux en euro pour une période égale à 3 (trois) mois fourni par l'European Money Markets Institute (EMMI) en qualité d'administrateur de l'indice (ou par tout autre administrateur qui s'y substituerait), tel que publié sur le service Reuters, (ou en cas de cessation de publication de ce service, sur toute autre page ou service s'y substituant). L'EURIBOR reflète le coût de financement des établissements de crédits de l'Union Européenne et des pays de l'Association européenne de libre échange sur le marché monétaire interbancaire non garanti pour une période égale à 3 (trois) mois, en application de la méthodologie en vigueur à la date de calcul concernée. L'EURIBOR appliqué à des jours qui ne sont pas des jours ouvrés TARGET sera l'EURIBOR du dernier jour ouvré TARGET précédent.

(2) En cas de modification de la définition, de la méthodologie, de la formule de calcul ou des modalités de publication du taux ou de l'indice de référence ainsi qu'en cas de modification affectant l'organisme le fournissant ou le calculant, que celles-ci soient permanentes ou ponctuelles, tout taux ou indice issu de cette modification s'appliquera de plein droit.

Les Parties conviennent que toute modification des conditions de taux des intérêts débiteurs sera communiquée préalablement au Client sur les relevés ou arrêts de compte qui lui sont adressés.

Le Client disposera alors d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de cette information pour se manifester. A défaut, le Client sera considéré comme ayant définitivement approuvé la modification s'il n'a pas, dans ledit délai, résilié le service ou le contrat concerné par la modification, ou clôturé son compte, selon les modalités de préavis et/ou de forme le cas échéant prévues au service ou au contrat concerné.

(3) Dans le cas où le taux EUR 3MM serait inférieur à zéro pourcent (0%), l'index de taux retenu pour le calcul des intérêts débiteurs sera réputé égal à zéro pourcent (0%).

(4) Calculée sur le plus fort découvert de chaque mois, perçue en fin de chaque période d'arrêt.

(5) Commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte.

TENUE DE COMPTE ET SERVICES ASSOCIÉS (SUITE)

Frais de recherche de documents simples ou documents Banque Edel datant de moins d'un an	15,00 €
Frais de recherche de documents complexes ou documents Banque Edel datant de plus d'un an	30,00 €
Frais de recherche complexe	Devis préalable
Attestation diverse	20,00 €
Photocopie de chèque	6,00 €
Photocopie, télécopie ou numérisation de documents (à la page)	1,00 €
Frais d'actualisation de dossier administratif et juridique (après 2 relances) : kbis, statuts, copie PV...	Frais réels + 50,00 €
Frais d'ouverture de dossier de succession	0,50 % des avoirs avec plafond à 500 €
Frais annuels de gestion sur compte inactif depuis plus d'un an ⁽¹⁾	30,00 €
Ouverture de compte, changement d'adresse, clôture de compte	GRATUIT
Communication renseignements chiffrés (experts comptables)	132,00 €

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT NATIONAUX

ENCAISSEMENTS ET VERSEMENTS

ESPÈCES

Espèces avec ramassage et comptage de fonds	Nous consulter.
---	-----------------

CHÈQUES

Remise de chèque(s)	GRATUIT
Chèque remis à l'encaissement et revenu impayé (gratuit pour motif sans provision)	16,00 €
Certificat de non paiement au porteur d'un chèque rejeté (art L131-73 du Code Monétaire Financier)	15,00 €
Sécurisation des paiements par chèque	Nous consulter.

VIREMENTS

Réception d'un virement SEPA (SCT) ou de Trésorerie (occasionnel ou permanent)	GRATUIT
--	---------

PRÉLÈVEMENTS

Prélèvement émis papier occasionnel ou permanent - SDD (SEPA Direct Débit)	3,00 €
Liste de prélèvements (par prélèvement unitaire)	3,00 €
Prélèvement télétransmis - SDD (SEPA Direct Débit)	0,35 €
Impayés sur prélèvement émis	15,00 €
Intervention sur prélèvement SEPA	6,00 €
Demande ou recherche d'Identifiant Créancier SEPA (ICS) auprès de la Banque de France	45,00 €

EFFETS DE COMMERCE

Remise d'effets de commerce (LCR - BOR) à l'encaissement		
Commission de gestion de la remise	effet papier	8,00 € par remise
	effet télétransmis	2,00 € par remise
Commission de manipulation	effet papier	3,50 € par effet
	effet télétransmis	0,35 € par effet
Réclamation d'un effet en recouvrement		15,00 €
Effet remis retourné impayé		15,00 €
Demande de restitution, de prorogation d'effet		15,00 €

(1) Compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT NATIONAUX (suite)

Présentation à l'acceptation	15,00 €
Demande de changement de domiciliation, avis de sort par effet	15,00 €

CARTE BANCAIRE

Terminal de Paiement Electronique (TPE)	selon l'équipement monétique choisi : nous consulter
Gestion de remises, en vente de proximité ou à distance	prestation personnalisée en fonction de critères propres à votre activité

PAIEMENTS ET RÈGLEMENTS

CHÈQUES

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	15,00 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	20,00 €
Sécurisation chèques émis (contrôle montant et bénéficiaire)	Nous consulter.
Lettres-chèques	Étude personnalisée
Chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire	50,00 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision.	Frais postaux + 10,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (chèque jusqu'à 50€)*	30,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (chèque au-delà de 50€)*	50,00 €

* Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprennent : la lettre d'information préalable, les frais de dossier, les frais de chèque impayé, les frais de lettre d'injonction, les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction, la déclaration BDF (Banque de France), les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire, les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire, les frais de blocage de provision pour régularisation, les frais de délivrance de certificat de non-paiement.

Frais par chèque rejeté pour autre motif que sans provision	15,00 €
Chèque présenté et payé sur compte interdit bancaire	20,00 €

VIREMENTS

Émission d'un virement vers un compte EDEL (papier ou internet)	GRATUIT
Émission d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer) occasionnel ou permanent papier : virement libellé en euros émis vers les pays de la zone SEPA, quel que soit le montant, avec BIC et IBAN complets	4,50 €
Émission d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer) télétransmis : virement libellé en euros émis vers les pays de la zone SEPA, quel que soit le montant, avec BIC et IBAN complets	OFFERT
Émission d'un virement de Trésorerie papier	18,00 €
Émission d'un virement de Trésorerie télétransmis	4,50 €
Liste de virements SEPA ponctuel ou permanent (tarif par virement unitaire)	4,50 €
Demande de retour de fonds sur virement émis à tort (recall)	20,00 €
Frais par virement occasionnel incomplet ou incorrect	6,00 €
Frais de mise en place d'un virement permanent vers un compte Banque Edel	OFFERT
Frais de mise en place d'un virement permanent vers un compte externe	7,00 €
Frais de confirmation sur virement	8,00 €
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	6,00 €

PRÉLÈVEMENTS / TIPSEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA (SDD B2B/SDD CORE) ou TIPSEPA	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA -SDD (SEPA Direct Débit)	GRATUIT
Frais par opposition sur prélèvement	GRATUIT
Frais pour révocation définitive à un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais pour contestation sur un prélèvement SEPA (SDD B2B/SDD CORE), TIPSEPA	12,00 €

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT NATIONAUX (suite)

Frais de rejet de prélèvement SEPA (SDD B2B/SDD CORE) pour défaut de provision (concerne également TIPSEPA)	20,00 € si montant du rejet inférieur à 20 €, les frais sont à hauteur du montant rejeté
Frais de rejet de prélèvement autre que pour défaut de provision	12,00 €
EFFETS DE COMMERCE	
Paiement LCR/BOR domiciliés	GRATUIT
Convention de paiement LCR	GRATUIT
Rejet d'effet domicilié non avisé (instructions de paiement non reçues)	15,00 €
Opposition sur effet à payer (sur demande du client)	15,00 €
Impayé sur effet domicilié pour défaut de provision	20,00 € si montant de l'effet inférieur à 20 € les frais sont à hauteur du montant rejeté
Impayé sur effet domicilié pour autre motif que sans provision	15,00 €
Réclamation d'une LCR en recouvrement	15,00 €

MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

Toutes les opérations non libellées en euros comportent une commission de change

OPÉRATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Réception d'un virement SEPA (SCT : SEPA Credit Transfer) occasionnel ou permanent	GRATUIT
Réception d'un virement international (hors zone SEPA) en euros ou en devises	Nous consulter.
Encaissement de chèques ou d'effets payables hors zone SEPA	Nous consulter.
Recherche (avis de sort, copie...), prorogation, réclamation	Nous consulter.
Impayé sur chèques et effets	15,70 €
Frais de port	min 4,00 €

OPÉRATIONS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

Émission d'un virement SEPA occasionnel ou permanent papier (SCT : SEPA Credit Transfer): virement libellé en euros émis vers les pays de la zone SEPA, quel que soit le montant, avec BIC et IBAN complets	4,50 €
Émission d'un virement SEPA SCT (SEPA Credit Transfer) télétransmis : virement libellé en euros émis vers les pays de la zone SEPA, quel que soit le montant, avec BIC et IBAN complets	OFFERT
Émission d'un virement non SEPA : virement international émis en euros ou en devises vers un pays hors zone SEPA	Nous consulter.
Paiement de chèques ou d'effets émis en devises	Nous consulter.
Commission d'intervention pour correction sur virement (BIC et IBAN absents ou incorrects)	21,00 €
Frais de confirmation sur virement international (hors zone SEPA et/ou en devises)	12,00 €

Compte tenu de la diversité des opérations et des moyens de paiement sur l'étranger, nous ne vous présentons ci-dessus que les opérations les plus courantes. Pour tout renseignement complémentaire, votre chargé d'affaires se tient à votre disposition. Une brochure tarifaire plus complète est disponible sur simple demande.

FINANCEMENTS

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une autorisation de découvert, ni une offre de prêt, ou de financement en trésorerie ou en risque. La mise en place de ces concours est subordonnée à l'accord de nos instances décisionnaires et à la formalisation des contrats correspondants.

CRÉDITS D'EXPLOITATION

Crédit de trésorerie

Commission de montage par ligne court terme (durée inférieure à 12 mois)	0,20 % du montant financé, min 200 €
--	--------------------------------------

FINANCEMENTS (suite)

Cessions de créances Dailly

Commission de service par remise	7,50 €
Commission de service par créance cédée	5,00 €
Commission de gestion par créance impayée	12,00 €
Commission sur notification (avec ou sans acceptation)	9,00 €
Commission de prorogation	12,00 €
Commission de notification de marché	50,00 €
Commission de notification de cession en garantie	11,00 €

Dailly garantie

Nous consulter.

Remise d'effets de commerce à l'escompte

Commissions sur opérations à l'escompte		
Commission de gestion de la remise	effet papier	8,00 € par remise
	effet télétransmis	2,00 € par remise
Commission de manipulation	effet papier	3,50 € par effet
	effet télétransmis	0,35 € par effet
Effet remis retourné impayé		15,00 €
Demande de réclamation, de restitution, de prorogation		15,00 €
Présentation à l'acceptation		15,00 €
Demande de changement de domiciliation, avis de sort		15,00 €

Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu en plus des commissions de service décrites dans ce support, des intérêts et frais figurant dans les conditions particulières de votre ligne d'exploitation.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Commission de montage	0,30 % du montant financé, min 400 €
-----------------------	---

Crédit moyen et long terme

Nous consulter.

Financement par crédit bail mobilier et immobilier

Nous consulter.

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Cautions émises par la Banque Edel (de marché, professionnelles) Commission d'engagement	Nous consulter.
---	-----------------

PRÊTS

Prêts personnels, crédit voiture, crédit immobilier	Nous consulter.
---	-----------------

SERVICES LIÉS AUX FINANCEMENTS

Demande de décompte de remboursement anticipé	15,00 €
Annulation de prêt après rédaction des actes	80,00 €
Frais d'actes et de garanties complexes	Frais réels + 40,00 €
Attestation de prêt soldé ou de situation ou de mainlevée de garantie	18,00 €
Changement de domiciliation bancaire ou de date de prélèvement	15,00 €
Demande de réédition du plan de remboursement	15,00 €

MODIFICATIONS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT SUR FINANCEMENTS

Mise en place de délai de paiement (différé)	15,00 €
--	---------

FINANCEMENTS (suite)

Réaménagement ou réétalement de la créance (avenant au contrat)		50,00 €
Indemnités de remboursement anticipé partiel ou total	sans TVA	selon conditions figurant au contrat de crédit
Demande de mainlevée ou modification de garantie ou cession de rang (si recevable)		Frais réels + 50,00 €
Lettre de mise en demeure		20,00 €
Lettre de relance suite à un impayé		12,00 €

INFORMATION DES CAUTIONS

Lettre d'information annuelle des cautions (par emprunteur) art.L313-22 du CMF et art. L333-2 du Code de la Consommation		
1 à 5 lettres :		26,00 €
6 lettres et plus :		52,00 €

PLACEMENTS

VALEURS MOBILIÈRES* voir notice d'information spécifique à chaque OPCVM

Droits de garde		OFFERT
Convention de service placements : forfait mensuel de gestion		23,00 €
Titre de Créance Négociable (TCN)		Nous consulter.
Compte à terme (CAT)		Nous consulter.
Opération d'intermédiation sur Titre de Créance Négociable (TCN)		0,10 % pris prorata temporis de la durée restante du placement avec min 150 € et max 1 000 €

* organismes de placements collectifs de valeurs mobilières : SICAV et FCP distribués par la Banque Ediel

BANQUE À DISTANCE

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

EDELNET consultation - abonnement mensuel		GRATUIT
EDELNET gestion - abonnement mensuel (hors coût du fournisseur d'accès à internet)		19,00 €

- COMPTES : relevé de compte journalier, soldes en montant et en valeur, relevé de compte sur 30 jours, recherche d'opérations
- PLACEMENTS : cours journalier des OPCVM, passation directe de vos ordres, consultation de votre portefeuille avec historique
- VIREMENTS : virement interne, occasionnel extérieur, virement sur liste (salaires...), consultation des ordres de virement en attente, saisie, consultation et modification de la liste des bénéficiaires.
- LCR : consultation de vos relevés LCR, saisie de vos « bons à payer », annulation de décisions sur paiements.

EDELTRANS

EBICS (Electronic Banking Internet Communication Standard) : protocole de communication sécurisé permettant l'échange de fichiers entre les clients et les banques.

EBICS T : forfait de mise en service		50,00 €
EBICS TS : forfait de mise en service		450,00 €
EBICS T : abonnement mensuel aller-retour (forfait mensuel incluant 620 mouvements banque par client)		40,00 €
EBICS TS : abonnement mensuel aller-retour (forfait mensuel incluant 620 mouvements banque par client)		70,00 €
Frais par ligne supplémentaire au-delà du forfait mensuel		0,07 €
Fichier non conforme nécessitant un traitement particulier (par fichier)		35,00 €

AUTRES SERVICES

Approche patrimoniale et haut de bilan		Nous consulter.
Transmission d'entreprise		Nous consulter.

AUTRES SERVICES (suite)

Épargne salariale

Nous consulter.

Ingénierie financière

Nous consulter.

RÉSOLUTION D'UN LITIGE

La Banque Edel a la préoccupation constante de vous offrir la meilleure qualité de service possible. Si malgré notre vigilance, des difficultés ou différends survenaient dans le fonctionnement de vos comptes ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition, nous restons à votre écoute.

Vous avez la possibilité d'exprimer une réclamation auprès :

1. De votre interlocuteur privilégié :

Contactez votre Chargé d'affaires pour lui faire part de vos interrogations par le moyen qui vous convient le mieux : lors d'un entretien téléphonique, par courrier, télécopie ou e-mail.

2. Du Service Juridique en charge des réclamations

Si votre interlocuteur habituel ne peut apporter les réponses à vos attentes ou si vous restez en désaccord avec lui, vous avez la possibilité de contacter directement le Service Juridique en charge du traitement des réclamations clients.

Vous pouvez adresser votre courrier à l'adresse suivante :

Banque Edel - Direction Juridique et Conformité
Service Juridique
60 rue Buissonnière - CS 17601
31676 Labège Cedex

Ou par mail : reclamationclient@banque-edel.leclerc

Nous nous engageons à accuser réception de votre demande dans un délai de dix jours et à vous apporter une réponse formalisée :

- ◆ Dans un délai maximum de deux mois pour toute réclamation,
- ◆ Dans un délai maximum de quinze jours en matière de services de paiement. Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut vous être apportée dans un délai de 15 jours ouvrables pour des raisons nous échappant, Banque Edel vous adressera un courrier d'attente précisant la date ultime à laquelle vous recevrez une réponse définitive (au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation).

3.auprès du Médiateur, en dernier recours

La Banque Edel adhère au [service de la Médiation](#) de la **Fédération Bancaire Française (FBF)**.

Vous pouvez saisir le Médiateur si un litige persiste malgré vos échanges avec vos précédents interlocuteurs sur des produits ou services de la Banque Edel.

Ce recours amiable est gratuit. La saisine du Médiateur doit s'effectuer obligatoirement par écrit en langue française.

Pour les personnes morales, le Médiateur de la FBF est habilité à traiter toutes les réclamations sur les services de paiement.

Déposez votre dossier sur le site <http://lemediateur.fbf.fr/> ou adressez votre courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur FBF
BP 151
75422 PARIS CEDEX 9
e-mail : mediateur@fbf.fr

Nous vous informons que le recours au service de la médiation FBF implique la collecte et l'échange de Données Personnelles, soumis aux dispositions issues du Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif au traitement des Données Personnelles, dit « RGPD ».

4. Autre voie de recours : le médiateur de l'AMF

Si le litige porte sur un instrument financier, un service d'investissement ou plus généralement une matière entrant dans le champ de la compétence de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – site internet : <http://www.amf-france.org/>) vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers :

- ◆ Soit en remplissant le formulaire électronique directement sur le site de l'AMF : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF>
- ◆ Soit par courrier postal à l'adresse suivante :
Autorité des marchés financiers
Le Médiateur
17 Place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

Nous attirons votre attention sur le fait que le choix du médiateur FBF ou AMF est définitif.

5. Autre voie de recours : la médiation du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit est ouverte à **toute personne morale** qui rencontre des difficultés de financement avec son partenaire bancaire.

Vous pouvez déposer votre dossier en ligne : <https://www.economie.gouv.fr/mediateurcredit/saisirmediation>

Nous vous informons que le choix de Médiateur est définitif pour le litige visé.



Consultez votre Chargé d'Affaires habituel
pour toutes questions ou précisions complémentaires
relatives à ce document

Tél : 05 61 17 34 45

Courriel : commercial@banque-edel.leclerc